



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 24 octobre 2011 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Lyne Levert a motivé son absence.

**RÉSOLUTION 2011-10-582
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'ajourner la séance pour quelques minutes avant de débiter le déroulement de l'ordre du jour.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-10-583
RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE reprendre la séance à 19 h 25.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-10-584
ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-10-585**SOUSSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR LES RUES CURIE ET COURCELLES AINSI QUE SUR LE BOULEVARD DE CHÂTEAUNEUF – CONTRAT 2011-1212 – RÈGLEMENT RV-1505**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de pavage sur les rues Curie et Courcelles ainsi que sur le boulevard de Châteauneuf, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Asphalte Desjardins inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	1 046 152,77 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	1 092 979,94 \$
Asphalte J.J. Lauzon ltée 942, Principale St-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0	1 197 736,82 \$
Construction Soter inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	1 232 514,70 \$
Demix Construction Division de Holcim (Canada) inc. 26, rue Saulnier Laval (Québec) H7M 1S8	1 280 207,28 \$
Construction Anor (1992) inc. 3477 Montée Gagnon Terrebonne (Québec) J6Y 1K8	1 290 950,25 \$
Louisbourg SBC, s.e.c. Division Simard Beaudry Construction 4125, Autoroute des Laurentides Laval (Québec) H7L 5W5	1 322 797,42 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie et monsieur Gabriel Soufo, ingénieur de la firme CIMA+, lesquels recommandent d'octroyer le contrat à Asphalte Desjardins inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 20 octobre 2011.

D'accepter l'offre de Asphalte Desjardins inc., au montant de 1 046 152,77 \$ comprenant toutes les taxes applicables, pour les travaux de réfection de pavage sur les rues Curie et Courcelles ainsi que sur le boulevard de Châteauneuf.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1505.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-10-586
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT – RV-1426

ATTENDU que les travaux de prolongement d'aqueduc, de drainage et de réfection de la chaussée sur le chemin de la Côte Sud, entre le boulevard de la Grande-Allée et le parc industriel #4 (Amédée-Dion), autorisés par le Règlement RV-1426 (contrat numéro 2009-1088 et dossier 2003-SM-02), sont subventionnés dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada-Québec, volet 1.3;

ATTENDU qu'en vertu du protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Boisbriand pour officialiser l'octroi de cette aide financière ainsi que la lettre du directeur général des Infrastructures du 28 février 2011, constituant un addenda au protocole d'entente, il est stipulé que la réclamation des dépenses facturées et payées pour ces travaux doit être transmise au plus tard le 31 octobre 2011;

ATTENDU que les travaux sont terminés et que l'acceptation provisoire des travaux peut être prononcée;

ATTENDU que la Ville a des réclamations à faire valoir auprès de la caution de l'entrepreneur, soit Travelers Canada, à l'égard des travaux dont il est ici question, le tout conformément aux dispositions du cahier des charges;

ATTENDU par ailleurs, que la Ville n'est pas actuellement en mesure de prononcer l'acceptation définitive des travaux, laquelle doit être prononcée dans les douze (12) mois suivant la réception provisoire, selon les documents contractuels signés entre la Ville et l'entrepreneur, mais qu'elle souhaite préserver à ce stade-ci, tous ses droits à réclamer l'aide financière du Programme Fonds Chantier Canada-Québec, tout en protégeant ses droits et recours à l'endroit de l'entrepreneur, et de la caution Travelers du Canada à l'égard de la réception définitive des travaux et des réclamations qu'elle peut avoir et faire valoir envers ceux-ci.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
| APPUYÉ PAR CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le certificat de paiement numéro 9 au montant de 428 937,65 \$ taxes incluses payable à l'ordre de Travelers Garantie du Canada;

D'approuver le certificat de paiement numéro 10 au montant de 228 467,81 \$ taxes incluses payable à l'ordre de « Travelers Garantie du Canada sous protêt », lequel constitue l'acceptation provisoire des travaux et d'autoriser, afin de préserver ses droits à réclamer l'aide financière du Programme Fonds Chantier Canada-Québec, le dépôt de ce montant dans un compte en fidéicommiss de Prévost Fortin D'Aoust avocats, selon le mandat qui leur a été accordé;

D'autoriser, afin de préserver ses droits à réclamer l'aide financière du Programme Fonds Chantier Canada-Québec, le déboursement de la somme de 189 518,81 \$ taxes non comprises payable à l'ordre de « Travelers Garantie du Canada sous protêt », représentant la retenue contractuelle qui sera due, sous réserve des réclamations que pourrait faire valoir la Ville à l'égard de l'entrepreneur et de la caution, lors de la réception définitive des travaux, laquelle est prévue douze (12) mois après la réception provisoire, ce montant devant être déposé dans un compte en fidéicommiss de Prévost Fortin D'Aoust avocats, selon le mandat qui leur a été accordé.

DE préciser que le déboursement de cette somme ne constitue aucunement la réception définitive des travaux, celle-ci devant, le moment venu, être prononcée par le conseil municipal.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-10-587
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT – RV-1479

ATTENDU que les travaux de transformation de terrains de soccer/football au parc Jean-Jacques-Rousseau et au parc Régional autorisés par le Règlement RV-1479 (contrat numéro 2010-1149 et dossiers 2010-PA-01 et 2010-PA-04), sont subventionnés dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada-Québec;

ATTENDU qu'en vertu du protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Boisbriand pour officialiser l'octroi de cette aide financière ainsi que la lettre du directeur général des Infrastructures du 28 février 2011, constituant un addenda au protocole d'entente, il est stipulé que la réclamation des dépenses facturées et payées pour ces travaux doit être transmise au plus tard le 31 octobre 2011;

ATTENDU par ailleurs, que la Ville n'est pas actuellement en mesure de prononcer la réception définitive des travaux, laquelle doit être prononcée dans les douze (12) mois suivant la réception provisoire, selon les documents contractuels signés entre la Ville et l'entrepreneur, mais qu'elle souhaite préserver à ce stade-ci, tous ses droits à réclamer l'aide financière du Programme Fonds Chantier Canada-Québec, tout en protégeant ses droits et recours à l'endroit de l'entrepreneur à l'égard de la réception définitive des travaux et des réclamations qu'elle pourrait faire valoir envers ceux-ci.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le certificat de paiement numéro 11 et acceptation provisoire au montant de 145 235,22 \$ taxes incluses payable à l'ordre de Entreprise de pavage Dion inc.;

D'autoriser, afin de préserver ses droits à réclamer l'aide financière du Programme Fonds Chantier Canada-Québec, le déboursement de la somme de 193 599,89 \$ taxes incluses, à Entreprise de pavage Dion inc., ce montant représentant la retenue contractuelle qui sera due lors de la réception définitive des travaux prévue douze (12) mois après la réception provisoire. La remise du chèque étant conditionnelle à la présentation d'un cautionnement d'entretien d'une somme équivalente, valide pour une période d'une (1) année;

DE préciser que le déboursement de cette somme ne constitue aucunement la réception définitive des travaux, celle-ci devant, le moment venu, être prononcée par le conseil municipal.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-10-588
AUTORISATION – SOIRÉE RECONNAISSANCE EN
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser madame Christine Beaudette, conseillère et madame Ève Bélanger, chef de section - Culturel et communautaire, à assister à la soirée de reconnaissance en infrastructures municipales organisée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, devant avoir lieu à Québec, le 8 novembre 2011.

D'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-10-589
CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU FAUBOURG
BOISBRIAND – APPROBATION**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2011, portant le numéro R-11-CU-2283, la demande du Groupe North American de modifier le plan d'accompagnement du Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand pour permettre un réagencement des implantations donnant sur les Promenades St-Honoré et St-Germain et de la rue d'Annemasse.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-10-590
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNES AU
MUR ET SUR AUVENTS – SUENO MOBILIER ET ACCESSOIRES INC. –
2915, PROMENADE ST-ANTOINE – ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 16 août 2011 portant le numéro R-11-CU-2262 et conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Sueño Mobilier et Accessoires Inc. » au 2915, promenade St-Antoine, dans la zone I-1 404 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne et auvents, préparés par Alco Néon.com révisés en date du 6 octobre 2011, projet 2711 Sueno, comportant 5 pages.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-10- 591
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
– WENDY'S – 2320, BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE I-1 403

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2011 portant le numéro R-11-CU-2279 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et aux Règlements RV-1240-2 et RV-1240-6 (PIIA), la demande de permis de construction pour le bâtiment commercial à être implanté au 2320, boul. du Faubourg, dans la zone I-1 403, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- 2 perspectives couleur préparées par Illustra en date du 28 septembre 2011 ;
- Élévations couleurs des façades préparées par Robert Poirier, architecte de la firme Sauvé Poirier Architecte en date du 28 septembre 2011 (version 2), projet #11-064, pages P1 et P2 ;
- Élévations couleurs enclos à déchet préparées par Robert Poirier, architecte de la firme Sauvé Poirier Architecte en date du 16 septembre 2011 (version 1), projet #11-064, page P1 ;
- Plans d'architecture, préparés par Robert Poirier, architecte de la firme Sauvé Poirier Architecte daté du 17 août 2011, projet #11-064, en 28 feuillets, dont le feuillet A5 a été révisé afin de correspondre aux nouvelles élévations couleurs des façades ;
- Projet d'implantation, préparée par Robert Poirier, architecte de la firme Sauvé Poirier Architecte daté du 17 août 2011, projet #11-064, révision en date du 1^{er} septembre 2011, dessin A0.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de la période de questions allouée, aucune question n'a été adressée au conseil municipal.

**RÉSOLUTION 2011-10-592
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE lever la séance à 19 h 30.

Adoptée
